

# Compte rendu des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du club de bridge de Graulhet

Mercredi 6 septembre, 18heures.

Le président Jean-Marie Espinasse ouvre la séance avec **le rapport moral**. L'année écoulée a vu notre club recueillir les fruits des actions décidées à l'A.G. de 2016 pour arrêter la baisse des effectifs. La convention avec la O.L.A, la création d'une école de bridge, des tarifs plus attractifs ont chacun pour leur part contribué à améliorer la fréquentation des tournois et pour année qui commence le nombre de licenciés.

La belle salle généreusement mise à disposition par la municipalité sert maintenant également à diverses activités de la O.L.A à la satisfaction générale.

L'école de bridge, qui comptait une vingtaine de débutants en début d'année en a conservé douze qui vont devenir des bridgeurs assidus et compétents. Les cours ont eu lieu tous les lundis et mercredis de 9h30 à 11h30 sous la direction de Jean-Marc Thomas.

La baisse des droits de table et du prix des consommations a sans doute également contribué à l'augmentation légère du nombre de paires participant aux tournois du mercredi.

Il y avait l'an passé 18 licenciés, 12 membres associés et 12 débutants. Le club a par ailleurs envoyé 4 compétiteurs à Paris, pour des finales nationales.

Enfin, comme chaque année, nous avons participé, selon nos moyens financiers, au téléthon.

Le rapport moral, mis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Robert Rolland, prenant la suite de Jeannette Calvignac qui a démissionné pour raison de santé, présente **le rapport financier**. (cf. en annexe le bilan au 30/08/2017).

Le déficit d'exploitation est cette année de 1366,94. Cela est dû aux recettes (droits de table et licence) insuffisantes et à l'achat d'un nouvel ordinateur pour remplacer l'ancien. Un débat a permis d'échanger sur les économies possibles (faut-il conserver les 2h de femme de ménage ? demander une participation à la O.L.A ? supprimer un des trois moments de convivialité?). Il a été décidé de voir comment se passe cette année

avant de prendre une décision. Nos fonds propres sont suffisants pour voir venir.

Le rapport financier, mis au vote, est approuvé à l'unanimité.

### **Projets pour 2017-2018.**

Le président reprend la parole pour expliquer la création d'un comité d'éthique et d'une commission de vérification des comptes. Ce sont des obligations statutaires rappelées par la F.F.B. Il propose d'élire François DANET et Guetty DALLE au comité d'éthique, Rosy Brioussel et André Magana à la commission de vérification des comptes.

Election à l'unanimité.

Par ailleurs, le prix de la licence est maintenu au même tarif que l'an passé : 35€ pour la fédération + 25€ pour le club ; la cotisation de solidarité est également maintenue à 15€ pour les licenciés extérieurs ; les débutants issus de l'école de bridge ne paieront que la part du club puisque la fédération offre la première licence ; enfin, le prix des boissons reste inchangé.

L'école de bridge continue le mercredi matin et éventuellement le lundi si nécessaire.

Ces diverses dispositions sont votées à l'unanimité.

### **Election du conseil d'administration.**

Le président met au vote l'élection du conseil d'administration .

Les candidats sont : BOUE Marie-Claude

DESERT Jacques, en qualité de secrétaire

ESPINASSE Jean-Marie, en qualité de président

HOULES Jean

LEPRETRE Lucien

POURCHAU Yveline

ROLLAND Robert, en qualité de trésorier

ROUSSEAU Gilles

THOMAS Jean-Marc

Ils sont élus à l'unanimité. Fin de l'assemblée générale ordinaire à 19h

**Assemblée générale extraordinaire**

Lucien Leprêtre avait été chargé par le C.A du 4 juillet 2017 d'un toilettage des statuts pour les mettre en conformité avec les statuts type de la FFB. Il présente ce travail à l'assemblée qui se fait expliquer certaines dispositions et approuve le texte à l'unanimité. Cf document en annexe.

Fin de l'assemblée générale extraordinaire à 19h 20 par le pot de l'amitié.

Le président,  
Jean-Marie Espinasse

Le secrétaire  
Jacques Désert